



CAUE27

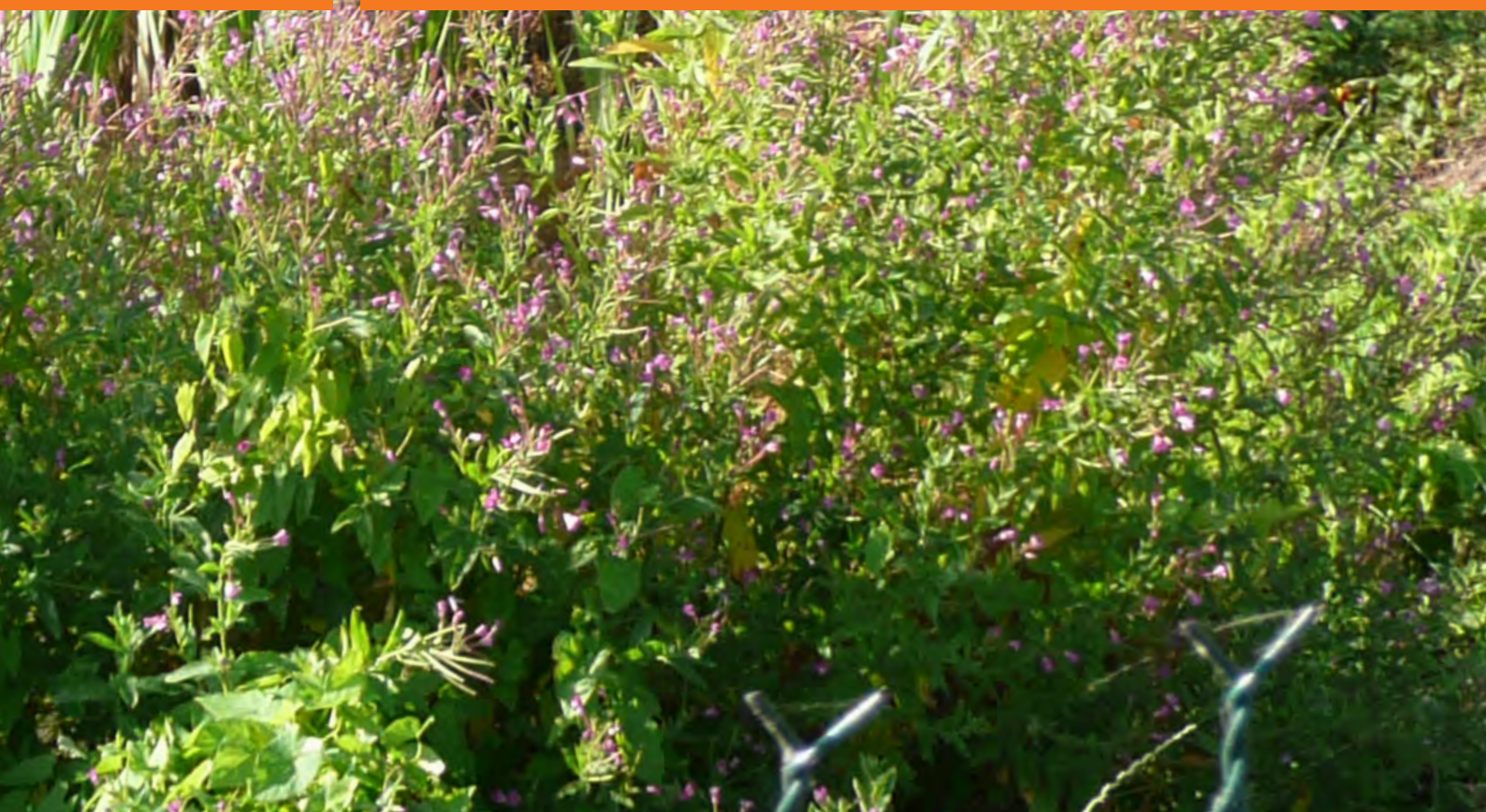


Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

AVIRON - CAUGÉ

DES ESPACES VERTS POUR RELIER ET PLUS ENCORE ...

Conjuguer divertissement et environnement



DES ESPACES VERTS POUR RELIER ET PLUS ENCORE ...

Conjuguer divertissement et environnement

FAVORISER LE LIEN ENTRE LES HABITANTS

Un besoin de lieux de vie locale

Aviron et Caugé, respectivement 1100 et 850 habitants, sont deux communes rurales de l'agglomération ébroïcienne. Leur proximité aux grandes voies de circulation (N154 et N13) et au pôle d'emploi que constitue Evreux a nourri très tôt un développement soutenu de ces territoires. Les deux communes possèdent de nombreux hameaux qui se sont développés ces cinquante dernières années par ajouts successifs de lotissements pavillonnaires.

Les élus ont constaté que cette configuration éclatée, héritée de l'urbanisation historique de leur commune, rend plus difficile le lien entre les habitants et leur implication dans la vie locale, qui plus est quand, comme à Aviron, il n'y a pas de centre-bourg historique déjà constitué. Le sentiment d'appartenance à une commune semble plus difficile à construire quand il n'y a pas de centralité qui symbolise et incarne la commune, pas de lieu public partagé propice au rassemblement et à l'échange.

Des équipements sportifs à l'origine d'une réflexion plus globale

A la suite de ce constat, les deux communes ont travaillé activement à la création d'infrastructures permettant d'accueillir cette vie locale. Pour Aviron, plusieurs mandats ont permis de réaliser, à proximité immédiate de l'école et de la mairie, une salle des fêtes, des terrains de foot et un plateau multisports. Pour Caugé, le faible foncier disponible aux abords de la mairie et de l'église a motivé la création d'un nouveau pôle public en dehors des parties urbanisées de la commune. Elle accueille aujourd'hui une salle des fêtes, des terrains de ballon et de bicross et, à venir, un plateau multisports.

Ces aménagements, déjà conséquents, ont amené les élus des deux communes à avoir une réflexion plus globale et à être plus ambitieux encore quant aux objectifs de leurs projets. L'occasion de faire d'une pierre deux coups s'est révélée progressivement à travers la création d'un parc public et de liaisons douces à ce jour en projet.

Pour les élus d'Aviron, la création de cet espace vert permettra tout d'abord de relier en un ensemble cohérent des quartiers résidentiels disjoints et les équipements publics existants tout en incarnant pour tous un cœur de commune, convivial et fréquenté. A Caugé, la réflexion des élus a particulièrement porté sur l'importance de créer des liaisons douces inter-hameaux pour favoriser les pratiques de promenade et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire de leurs habitants. Mais au delà de ces visées récréatives, ces espaces apporteront bien plus.



Aviron



Caugé

CLAUDE BÉHAR,

MAIRE D'AVIRON DE 2008 À 2018

« Je sors le week-end et je vois les gens se promener, c'est surtout ceux dont les enfants sont grands. Ils se promènent, ils font le tour du quartier ou alors ils rejoignent les chemins, mais en fait ils ne vont pas vraiment quelque part, il n'y a pas de lieu où aller et s'asseoir, discuter avec d'autres ... »



Mare à Aviron

DES ESPACES VERTS POUR RELIER LES HABITANTS, MAIS AUSSI GÉRER LES RISQUES NATURELS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Composer avec les ruissellements

Les terrains d'implantation de Caugé et d'Aviron sont tous les deux traversés par un passage d'eau (thalweg), sec la plupart du temps mais qui peut se transformer en ruisseau voire en rivière lors de fortes pluies. Si pour Caugé, la contrainte d'aménagement reste faible, à Aviron, les enjeux hydrauliques sont plus importants. Par le passé, plusieurs maisons d'un lotissement situé à l'aval du futur espace vert ont vu leurs caves inondées. Un aménagement adapté du parc peut conduire à limiter fortement les risques encourus. Par ailleurs, une mare située sur l'emprise du projet est aujourd'hui fermée au public du fait de la dangerosité de ses berges. Là aussi, l'aménagement de cet espace vert représente une opportunité très favorable pour remodeler la mare et offrir un espace de promenade attractif et sécurisé.

Conforter la biodiversité locale

La préservation de la biodiversité locale est une composante récente de l'action publique depuis les lois Grenelle et l'obligation pour les collectivités d'inscrire les Trames Vertes et Bleues dans leurs documents d'urbanisme. Les parcs publics, autres espaces verts, bosquets et chemins, les thalweg, mares et berges sont des éléments essentiels de la Trame Verte et Bleue locale. Ils constituent des espaces favorables à la reproduction et aux déplacements d'espèces qui nous semblent ordinaires mais peuvent être menacés en raison de la diminution de lieux d'habitat ou de reproduction.

Les emprises de projet d'Aviron et de Caugé sont très favorables à la préservation des espèces et de leur habitat. Leurs implantations en limite de hameaux, la présence de zones humides, mêmes modestes, et la proximité de boisements en font des sites refuges fonctionnels pour la faune et la flore locale. Cette préoccupation s'exprime à Aviron par la volonté des élus de privilégier une flore locale lors des prochaines campagnes de plantation. A Caugé, la présence d'un boisement classé en espace boisé classé (EBC) est perçue comme une valeur ajoutée paysagère significative.



Thalweg humide à Caugé

JEAN-MARIE MAILLARD,

MAIRE DE CAUGÉ

« On voudrait conserver une partie naturelle autour du thalweg, sans artificialiser, avec l'existant, des chemins et un parcours de santé. Et avec les liaisons douces que l'on commence à développer, on peut même imaginer y venir en vélo depuis le hameau de Branville. »



La gestion différenciée à Aviron

Mobiliser les compétences requises

La définition d'un aménagement répondant à la fois à des objectifs récréatifs, hydrauliques et écologiques suppose de mobiliser plusieurs compétences. Les élus d'Aviron se sont fait accompagner du CAUE27 et de l'ingénierie communautaire pour préciser leurs besoins et leurs objectifs avant de monter leur dossier de consultation d'un bureau d'études. Le choix de la maîtrise d'œuvre s'est orienté vers une double compétence en hydraulique et en paysage, l'enjeu hydraulique présent nécessitant la compréhension des études de ruissellement existantes. Les élus ont aussi demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre la réalisation d'un plan de gestion différenciée afin de rationaliser les coûts de gestion du futur espace vert.

Limiter les coûts de gestion

La réalisation d'espaces verts structurants à l'échelle de ces communes rurales périurbaines ne peut s'imaginer sans une maîtrise significative des coûts d'entretien futurs. Pour ces espaces verts de grande ampleur, il est possible de recourir à une gestion dite « environnementale » qui permet de limiter au maximum les interventions d'entretien et donc de limiter leur coût.

Le plan de gestion différenciée recense tous les espaces à entretenir sur la commune et la façon dont chacun doit être géré. Certains espaces ornementaux ou chemins très fréquentés demanderont un entretien et des tontes régulières, d'autres espaces, au contraire, auront tout à gagner à n'être fauchés que deux fois par an. Ce plan de gestion permet ainsi d'anticiper le temps qui sera nécessaire à l'entretien des espaces verts et de calibrer ce qu'il sera possible de faire et où sur la commune.

Informers les habitants

L'aspect d'un espace vert laissant une large place à la flore sauvage peut dérouter les habitants habitués aux jardins traditionnels tondus et fleuris d'annuelles. L'information des futurs usagers de l'espace public, si possible dès la phase projet, permet d'éviter d'éventuelles incompréhensions. Les élus d'Aviron, engagés dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris, sont attentifs à informer les habitants sur ce mode de gestion. A Caugé, l'organisation régulière de journées citoyennes dédiées à l'entretien des chemins de promenade constitue l'occasion d'une sensibilisation plus globale à l'intérêt collectif de s'engager en faveur de la biodiversité locale.



Une place pour la flore et la faune locale

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT Evreux Portes de Normandie/ Communauté de Communes du Pays de Conches.

